



Réf. Farde e-Assemblées : 2289308

N° OJ : 32

Projet d'Arrêté - Conseil du 02/12/2019

Objet : TV/2019/148.- Contrat de donation - Banc «Václav Havel - Havel's Place».

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117 § 1 ;

Considérant que la Ville de Prague a fait savoir aux autorités communales qu'elle souhaite donner à titre gracieux un banc nommé "Vaclav Havel" du nom du premier président de la République tchèque, afin qu'il soit posé dans le parc Léopold à Bruxelles, dans un projet d'utilité artistique et urbain ;

Considérant que la Ville de Bruxelles rencontre cette initiative et accepte le don sans dettes, sans défauts juridiques et sans obligations ;

Considérant que le banc sera transmis par les soins de son donateur à la Ville de Bruxelles qui en aura la propriété exclusive ;

Considérant qu'il y a lieu d'officialiser le don du banc "Vaclav Havel" par la conclusion d'une convention entre la Ville de Bruxelles et la Ville de Prague;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE:

Article unique:

La convention n° TV/2019/148 entre la Ville de Bruxelles et la Ville de Prague concernant le don à titre gracieux du banc "Vaclav Havel" à la Ville de Bruxelles, est adoptée.

Annexes :

[Convention TV/2019/148 - FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

